

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Commune de SAUVETERRE de GUYENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330506300017

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LA REOLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Budget communal -220 (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	42
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	45
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	47
A5 - Etalement des provisions	48
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	51
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	52

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	54
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	55
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	56
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	57
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	58
B1.6 - Etat des engagements reçus	59
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	60
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	64

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	65
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	68
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	69
C3.2 - Liste des établissements publics créés	70
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	72

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	73
D2 - Arrêté et signatures	74

Commune de SAUVETERRE de GUYENNE - Budget communal -220 - BP - 2019

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 33506	Commune de SAUVETERRE de GUYENNE Budget communal -220	BP 2019
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,32 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	135,00 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	104,32 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
202

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 869 144,13	2 306 565,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 652 181,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 869 144,13	2 958 746,92

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 561 059,21	2 692 233,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 043 292,71	1 304 691,82
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 392 573,08	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 996 925,00	3 996 925,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		6 866 069,13	6 955 671,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	668 477,00	0,00	656 150,00	656 150,00	656 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 037 900,00	0,00	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 480,60	0,00	179 735,61	179 735,61	179 735,61
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 906 857,60	0,00	1 895 885,61	1 895 885,61	1 895 885,61
66	Charges financières	47 081,14	0,00	44 935,11	44 935,11	44 935,11
67	Charges exceptionnelles	28 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 982 338,74	0,00	1 942 820,72	1 942 820,72	1 942 820,72
023	Virement à la section d'investissement (5)	685 055,53		922 905,20	922 905,20	922 905,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 368,25		3 418,21	3 418,21	3 418,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		688 423,78		926 323,41	926 323,41	926 323,41
TOTAL		2 670 762,52	0,00	2 869 144,13	2 869 144,13	2 869 144,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 869 144,13
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	56 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	73 100,00	0,00	72 420,00	72 420,00	72 420,00
73	Impôts et taxes	1 480 938,00	0,00	1 596 463,00	1 596 463,00	1 596 463,00
74	Dotations et participations	515 397,54	0,00	422 582,00	422 582,00	422 582,00
75	Autres produits de gestion courante	121 600,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 247 035,54	0,00	2 268 465,00	2 268 465,00	2 268 465,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 252 535,54	0,00	2 279 965,00	2 279 965,00	2 279 965,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	83 015,81		26 600,00	26 600,00	26 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		83 015,81		26 600,00	26 600,00	26 600,00
TOTAL		2 335 551,35	0,00	2 306 565,00	2 306 565,00	2 306 565,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	652 181,92
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 958 746,92
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	899 723,41
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 040,00	26 411,93	12 728,07	12 728,07	39 140,00
204	Subventions d'équipement versées	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	47 340,80	41 473,00	0,00	0,00	41 473,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 428 620,92	525 532,48	1 743 146,15	1 743 146,15	2 268 678,63
	Total des dépenses d'équipement	1 514 501,72	593 417,41	1 758 374,22	1 758 374,22	2 351 791,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	10 346,02	10 346,02	10 346,02
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 249 260,20	449 875,30	711 841,21	711 841,21	1 161 716,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 249 260,20	449 875,30	722 187,23	722 187,23	1 172 062,53
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 763 761,92	1 043 292,71	2 480 561,45	2 480 561,45	3 523 854,16
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>83 015,81</i>		<i>26 600,00</i>	<i>26 600,00</i>	<i>26 600,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>53 897,76</i>	<i>53 897,76</i>	<i>53 897,76</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	83 015,81		80 497,76	80 497,76	80 497,76
	TOTAL	2 846 777,73	1 043 292,71	2 561 059,21	2 561 059,21	3 604 351,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	392 573,08
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 996 925,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 333 420,82	1 280 450,82	25 326,00	25 326,00	1 305 776,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 176 292,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 509 712,82	1 280 450,82	925 326,00	925 326,00	2 205 776,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	274 398,00	0,00	342 362,04	342 362,04	342 362,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	352 203,85	0,00	131 173,97	131 173,97	131 173,97
138	Autres subvent° invest. non transf.	47 714,00	21 741,00	0,00	0,00	21 741,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	201 000,00	0,00	313 150,00	313 150,00	313 150,00
	Total des recettes financières	877 815,85	24 241,00	786 686,01	786 686,01	810 927,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 387 528,67	1 304 691,82	1 712 012,01	1 712 012,01	3 016 703,83

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	685 055,53		922 905,20	922 905,20	922 905,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 368,25		3 418,21	3 418,21	3 418,21
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		53 897,76	53 897,76	53 897,76
Total des recettes d'ordre d'investissement		688 423,78		980 221,17	980 221,17	980 221,17
TOTAL		4 075 952,45	1 304 691,82	2 692 233,18	2 692 233,18	3 996 925,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 996 925,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

899 723,41

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	656 150,00		656 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 060 000,00		1 060 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	179 735,61		179 735,61
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	44 935,11	0,00	44 935,11
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 418,21	3 418,21
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		922 905,20	922 905,20
Dépenses de fonctionnement – Total		1 942 820,72	926 323,41	2 869 144,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 869 144,13
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 346,02	0,00	10 346,02
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 161 716,51	0,00	1 161 716,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 268 678,63		2 268 678,63
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	39 140,00	0,00	39 140,00
204	Subventions d'équipement versées	2 500,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	41 473,00	80 497,76	121 970,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 523 854,16	80 497,76	3 604 351,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	392 573,08
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 996 925,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	72 420,00		72 420,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		26 600,00	26 600,00
73	Impôts et taxes	1 596 463,00		1 596 463,00
74	Dotations et participations	422 582,00		422 582,00
75	Autres produits de gestion courante	127 000,00	0,00	127 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 500,00	0,00	11 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 279 965,00	26 600,00	2 306 565,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	652 181,92
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 958 746,92
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	342 362,04	0,00	342 362,04
13	Subventions d'investissement	1 327 517,82	0,00	1 327 517,82
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	902 500,00	0,00	902 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	53 897,76	53 897,76
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 418,21	3 418,21
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		922 905,20	922 905,20
024	Produits des cessions d'immobilisations	313 150,00		313 150,00
Recettes d'investissement – Total		2 885 529,86	980 221,17	3 865 751,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	131 173,97
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 996 925,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	668 477,00	656 150,00	656 150,00
60611	Eau et assainissement	16 500,00	17 000,00	17 000,00
60612	Energie - Electricité	75 000,00	102 000,00	102 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	6 000,00	6 000,00
60622	Carburants	11 600,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	2 700,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	48 000,00	48 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	23 700,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	6 100,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	650,00	600,00	600,00
6067	Fournitures scolaires	16 350,00	14 000,00	14 000,00
6068	Autres matières et fournitures	40 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	20 177,00	23 000,00	23 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	6 500,00	8 000,00	8 000,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	6 000,00	6 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	35 000,00	35 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 600,00	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	22 700,00	32 000,00	32 000,00
6161	Multirisques	58 150,00	64 000,00	64 000,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	12 000,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 500,00	18 000,00	18 000,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	300,00	300,00
6237	Publications	0,00	6 000,00	6 000,00
6241	Transports de biens	300,00	300,00	300,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	150,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	19 500,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6284	Redevances pour services rendus	9 000,00	10 000,00	10 000,00
62873	Remb. frais au CCAS	60 000,00	60 000,00	60 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	21 000,00	600,00	600,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 037 900,00	1 060 000,00	1 060 000,00
6218	Autre personnel extérieur	800,00	800,00	800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 500,00	3 300,00	3 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6411	Personnel titulaire	615 000,00	630 000,00	630 000,00
6413	Personnel non titulaire	80 600,00	82 500,00	82 500,00
64162	Emplois d'avenir	12 200,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	25 000,00	5 000,00	5 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	115 000,00	115 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 000,00	172 000,00	172 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	500,00	500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 200,00	3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 200,00	5 200,00	5 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 480,60	179 735,61	179 735,61
6521	Déficit budgets annexes administratifs	21 891,32	16 036,78	16 036,78
6531	Indemnités	58 300,00	58 300,00	58 300,00
6533	Cotisations de retraite	6 200,00	7 700,00	7 700,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
6536	Frais de représentation du maire	300,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	800,00	800,00	800,00
6542	Créances éteintes	800,00	800,00	800,00
65548	Autres contributions	4 200,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	55 471,28	37 233,83	37 233,83
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	46 018,00	46 865,00	46 865,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 906 857,60	1 895 885,61	1 895 885,61
66	Charges financières (b)	47 081,14	44 935,11	44 935,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 881,14	42 935,11	42 935,11
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 500,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	2 200,00	2 000,00	2 000,00
6688	Autres	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	28 400,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27 900,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 982 338,74	1 942 820,72	1 942 820,72
023	Virement à la section d'investissement	685 055,53	922 905,20	922 905,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 368,25	3 418,21	3 418,21
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 368,25	3 418,21	3 418,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		688 423,78	926 323,41	926 323,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		688 423,78	926 323,41	926 323,41
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 670 762,52	2 869 144,13	2 869 144,13

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 869 144,13
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	56 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	50 000,00	50 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	11 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	73 100,00	72 420,00	72 420,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 200,00	8 000,00	8 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 300,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	10 000,00	9 000,00	9 000,00
70688	Autres prestations de services	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	2 500,00	2 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 500,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	42 500,00	40 720,00	40 720,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 100,00	4 200,00	4 200,00
73	Impôts et taxes	1 480 938,00	1 596 463,00	1 596 463,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	614 920,00	652 172,00	652 172,00
73211	Attribution de compensation	785 458,00	796 941,00	796 941,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 510,00	12 000,00	12 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	65 000,00	65 000,00
7336	Droits de place	3 700,00	4 000,00	4 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	35 000,00	36 000,00	36 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	25 000,00	30 000,00	30 000,00
7362	Taxes de séjour	350,00	350,00	350,00
74	Dotations et participations	515 397,54	422 582,00	422 582,00
7411	Dotation forfaitaire	118 866,00	106 490,00	106 490,00
74121	Dotation de solidarité rurale	102 887,00	99 962,00	99 962,00
74712	Emplois d'avenir	6 200,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 200,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	25 020,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	200,00	21 650,00	21 650,00
74748	Participat° Autres communes	98 000,00	98 000,00	98 000,00
74758	Participat° Autres groupements	20 706,54	13 000,00	13 000,00
7478	Participat° Autres organismes	18 566,00	13 000,00	13 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	53 000,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	1 200,00	1 000,00	1 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 324,00	3 900,00	3 900,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 162,00	12 000,00	12 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	44 486,00	45 000,00	45 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 580,00	8 580,00
75	Autres produits de gestion courante	121 600,00	127 000,00	127 000,00
752	Revenus des immeubles	121 600,00	127 000,00	127 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 247 035,54	2 268 465,00	2 268 465,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 500,00	11 500,00	11 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 252 535,54	2 279 965,00	2 279 965,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	83 015,81	26 600,00	26 600,00
722	Immobilisations corporelles	83 015,81	26 600,00	26 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		83 015,81	26 600,00	26 600,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 335 551,35	2 306 565,00	2 306 565,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	652 181,92
				=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 958 746,92

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	36 040,00	12 728,07	12 728,07
202	Frais réalisat° documents urbanisme	20 000,00	2 975,00	2 975,00
2031	Frais d'études	14 040,00	8 100,00	8 100,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	1 653,07	1 653,07
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	47 340,80	0,00	0,00
2111	Terrains nus	7 473,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	34 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	5 867,80	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
111	Opération d'équipement n° 111 (5)	190 494,60	122 902,80	122 902,80
113	Opération d'équipement n° 113 (5)	36 154,14	80 000,00	80 000,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	749 695,81	1 346 213,46	1 346 213,46
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	29 932,74	9 062,00	9 062,00
116	Opération d'équipement n° 116 (5)	31 667,78	290,00	290,00
118	Opération d'équipement n° 118 (5)	194 931,20	158 000,00	158 000,00
119	Opération d'équipement n° 119 (5)	18 000,00	12 000,00	12 000,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	177 744,65	14 677,89	14 677,89
Total des dépenses d'équipement		1 514 501,72	1 758 374,22	1 758 374,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 346,02	10 346,02
10226	Taxe d'aménagement	0,00	10 346,02	10 346,02
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 249 260,20	711 841,21	711 841,21
1641	Emprunts en euros	1 246 760,20	710 621,21	710 621,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	1 220,00	1 220,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 249 260,20	722 187,23	722 187,23
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 763 761,92	2 480 561,45	2 480 561,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	83 015,81	26 600,00	26 600,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	83 015,81	26 600,00	26 600,00
21318	Autres bâtiments publics	83 015,81	26 600,00	26 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	53 897,76	53 897,76
21318	Autres bâtiments publics	0,00	53 897,76	53 897,76
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		83 015,81	80 497,76	80 497,76
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 846 777,73	2 561 059,21	2 561 059,21

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 043 292,71
----------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	392 573,08
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 996 925,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 333 420,82	25 326,00	25 326,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	6 300,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	290 720,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	9 523,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	378 375,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	118 952,31	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	378 177,50	25 326,00	25 326,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	131 373,01	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 176 292,00	900 000,00	900 000,00
1641	Emprunts en euros	1 176 292,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 509 712,82	925 326,00	925 326,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	626 601,85	473 536,01	473 536,01
10222	FCTVA	258 398,00	328 862,04	328 862,04
10226	Taxe d'aménagement	16 000,00	13 500,00	13 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	352 203,85	131 173,97	131 173,97
138	Autres subvent° invest. non transf.	47 714,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	8 881,80	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	25 973,00	0,00	0,00
1386	Subv non transf. Autres EPL	12 859,20	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	201 000,00	313 150,00	313 150,00
Total des recettes financières		877 815,85	786 686,01	786 686,01
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 387 528,67	1 712 012,01	1 712 012,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement	685 055,53	922 905,20	922 905,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 368,25	3 418,21	3 418,21
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	3 368,25	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	3 418,21	3 418,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		688 423,78	926 323,41	926 323,41
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	53 897,76	53 897,76
2031	Frais d'études	0,00	53 897,76	53 897,76
TOTAL RECETTES D'ORDRE		688 423,78	980 221,17	980 221,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 075 952,45	2 692 233,18	2 692 233,18

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 304 691,82
-----------------------------------	---------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 996 925,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : Bâtiments administ./techniques

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 108 450,46	a 35 000,00	122 902,80	b 122 902,80	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 194,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 194,98	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	894 717,40	25 000,00	122 902,80	122 902,80	0,00
2111	Terrains nus	211,97	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	12 899,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	229 021,10	0,00	75 228,07	75 228,07	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 615,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	613,16	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	272 377,43	0,00	24 374,73	24 374,73	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	59 522,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	13 303,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	70 661,29	5 000,00	14 000,00	14 000,00	0,00
2184	Mobilier	67 999,16	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	162 493,26	20 000,00	4 300,00	4 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 210 538,08	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 210 538,08	10 000,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-157 902,80
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : Immeubles de rapport

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : Patrimoine classé MH

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 305 618,63	a 767,28	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 862,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	23 862,16	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 735,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	240,23	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 099,13	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	12 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	25 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 967,34	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 210 021,17	767,28	80 000,00	80 000,00	0,00
2313	Constructions	1 036 388,34	767,28	80 000,00	80 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	167 790,67	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 842,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 6 300,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	6 300,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	6 300,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-74 467,28
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : Ecoles communales

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		805 776,46	a 401 405,46	1 346 213,46	b 1 346 213,46	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 365,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 365,75	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	118 301,89	70 082,60	5 000,00	5 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	559,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	5 099,08	26 596,72	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 342,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	32 101,83	42 097,20	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	56 450,84	1 388,68	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 748,67	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	686 108,82	331 322,86	1 341 213,46	1 341 213,46	0,00
2313	Constructions	658 037,22	331 322,86	1 341 213,46	1 341 213,46	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 451,60	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 934 460,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	934 460,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	7 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	285 360,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 523,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	360 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	279 577,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-813 158,92
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : Salle culturelle

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 498 794,20	a 2 038,74	9 062,00	b 9 062,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 318,03	2 038,74	9 062,00	9 062,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	754,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 171,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	3 100,00	3 100,00	0,00
2184	Mobilier	31 493,26	2 038,74	5 962,00	5 962,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 438 476,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 438 476,17	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-11 100,74
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)
LIBELLE : Installations sportives

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 027 929,71	a 710,00	290,00	b 290,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 774,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	374,06	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 262,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	4 860,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 925,18	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 722,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 753,78	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	977 893,39	710,00	290,00	290,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	29 755,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	930 138,38	710,00	290,00	290,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	17 999,27	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 91 997,81	d 0,00
13	Subventions d'investissement	91 997,81	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 375,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	54 252,31	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 370,50	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	90 997,81
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)
LIBELLE : Voirie/réseaux/éclairage public

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		752 426,91	a 77 011,00	158 000,00	b 158 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	287,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	287,32	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	605 927,00	77 011,00	143 000,00	143 000,00	0,00
2112	Terrains de voirie	44 237,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	307 696,57	57 011,00	98 000,00	98 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	158 765,19	20 000,00	39 000,00	39 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	9 987,06	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	25 768,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	53 260,67	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 459,12	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	145 412,59	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	145 412,59	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-235 011,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)
LIBELLE : Aménagt paysager, espaces verts

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		163 934,92	a 0,00	12 000,00	b 12 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 044,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 044,92	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	151 890,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2111	Terrains nus	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 855,58	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 729,16	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	19 477,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	7 827,84	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : Pôle Culturelle Touristique Associatif

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 303 681,79	a 8 600,00	14 677,89	b 14 677,89	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	129 282,93	1 000,00	13 844,89	13 844,89	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 250,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	91 212,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 820,24	1 000,00	13 844,89	13 844,89	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 174 398,86	7 600,00	833,00	833,00	0,00
2313	Constructions	1 174 398,86	7 600,00	833,00	833,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 247 693,01	d 0,00
13	Subventions d'investissement	247 693,01	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	64 700,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	51 620,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	131 373,01	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	224 415,12
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 136 119,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 136 119,00									
00075882895	C.R. CREDIT AGRICOLE	01/12/2010		15/04/2011	115 000,00	F		3,010	3,046		T	X Echéance constante		A-1
00077128200	C.R. CREDIT AGRICOLE	31/01/2011		15/04/2011	144 080,00	F		3,870	3,875		A	X Echéance constante		A-1
00092544102	CREDIT AGRICOLE	06/11/2012		15/05/2013	42 000,00	F		3,100	3,112		A	X Echéance constante		A-1
1255718	EPA Caisse des depots consignations	19/08/2013		01/09/2014	398 740,00	F		1,050	0,866		A	X Echéance constante		F-1
2017901606L00001	SA BANQUE POSTALE	15/12/2017		11/04/2018	245 299,00	F		0,450	0,443		T	X Echéance constante	O	A-1
2018900830Z00001	SA BANQUE POSTALE	04/07/2018		12/10/2018	700 000,00	F		0,230	0,278		A	F	O	A-1
4328 814-01	CAISSE REG. DE CREDIT AGRICOLE	15/04/2005		20/09/2005	450 000,00	F		3,620	3,620		T	X Echéance constante		A-1
9947884	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	18/05/2017		31/08/2017	902 000,00	F		1,550	1,562		T	X Echéance constante		A-1
MON504872EUR/0505289/001/1	SA BANQUE POSTALE	01/06/2015		01/10/2015	639 000,00	F		1,610	1,610		T	C		A-1
N°A3306210/NL	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	24/11/2006		25/08/2007	500 000,00	F		3,760	3,813		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Commune de SAUVETERRE de GUYENNE - Budget communal -220 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 136 119,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 971 372,98					1 136 716,51	36 638,64	0,00	6 644,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 971 372,98					1 136 716,51	36 638,64	0,00	6 644,41
00075882895		0,00	A-1	62 031,00	7,00	F		3,046	7 775,65	1 779,91	0,00	344,76
00077128200		0,00	A-1	75 024,58	6,25	F		3,875	9 536,39	2 903,45	0,00	1 802,23
00092544102		0,00	A-1	6 563,21	0,33	F		3,112	6 563,21	203,46	0,00	0,00
1255718		0,00	F-1	304 086,91	14,67	F		0,866	19 501,19	1 673,06	0,00	996,05
2017901606L00001		0,00	A-1	245 299,00	3,00	F		0,443	245 299,00	827,88	0,00	0,00
2018900830Z00001		0,00	A-1	700 000,00	1,50	F		0,278	700 000,00	1 605,53	0,00	0,00
4328 814-01		0,00	A-1	56 706,59	1,42	F		3,620	37 462,77	1 548,03	0,00	0,00
9947884		0,00	A-1	843 601,74	18,33	F		1,562	39 691,85	12 845,87	0,00	1 085,05
MON504872EUR/0505289/001/1		0,00	A-1	535 162,50	16,50	F		1,610	31 950,00	8 423,22	0,00	2 025,43
N°A3306210/NL		0,00	A-1	142 897,45	3,33	F		3,813	38 936,45	4 828,23	0,00	390,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de SAUVETERRE de GUYENNE - Budget communal -220 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 971 372,98					1 136 716,51	36 638,64	0,00	6 644,41

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
1255718	EPA Caisse des depots consignations	398 740,00	304 086,91	1	20,00				0,00		0,866	1 673,06	0,00	10,23
TOTAL (F)		398 740,00	304 086,91						0,00			1 673,06	0,00	10,23
TOTAL GENERAL		398 740,00	304 086,91						0,00			1 673,06	0,00	10,23

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	89,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 667 286,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		720 967,23	720 967,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		710 621,21	710 621,21
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	710 621,21	710 621,21
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 346,02	10 346,02
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 346,02	10 346,02
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	720 967,23	1 043 292,71	392 573,08	2 156 833,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 581 835,45	III 1 581 835,45
Ressources propres externes de l'année (a)		342 362,04	342 362,04
10222	FCTVA	328 862,04	328 862,04
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	13 500,00	13 500,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 239 473,41	1 239 473,41
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 418,21	3 418,21
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	313 150,00	313 150,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	922 905,20	922 905,20

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 581 835,45	1 304 691,82	0,00	131 173,97	3 017 701,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 156 833,02
Ressources propres disponibles	IV	3 017 701,24
Solde	V = IV – II (6)	860 868,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : Trvx SDEEG zone ZAE		Date de la délibération : 20/06/2014	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
458101 (5)	81 594,45	0,00	0,00	0,00	
458101 Dépenses nouvelles (5)	81 385,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Trvx Carrefour D670		Date de la délibération : 07/12/2015	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	243 722,50	0,00	0,00	0,00	
458102 Dépenses nouvelles (5)	8 263,89	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
458102 Annulations sur dépenses (c) (6)	235 458,61	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	8 263,89	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	243 722,50	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : Trvx Carrefour D670			Date de la délibération : 07/12/2015
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
458202 Annulations sur recettes (d) (6)	243 722,50	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 279 965,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6521	2019-01	subvention equilibre	REGIE DES TRANSPORTS	Commune	16 036,78
657362	2019-02	subvention équilibre CCAS	CCAS	Etablissement de droit public	37 233,83
6574	2017-007	subvention 2019	Association DEPORTES RESISTANCE L ET R	Association	15,00
6574	2017-006	subvention 2019	RESISTANTS ANACR	Association	150,00
6574	2017-005	subvention 2019	Association ANCIENS d'A.F.N	Association	150,00
6574	2017-004	subvention 2019	Association ANCIENS COMBATTANTS (CATM)	Association	150,00
6574	029	Subvention 2019	ASSO COMMERCANTS et ARTISANS	Association	200,00
6574	2017-003	subvention 2019	Association U.N.C Entre Deux Mers	Association	150,00
6574	2017-002	Subvention 2019	Association SOCIETE DE CHASSE A.C.C.A.	Association	2 000,00
6574	2017-001	Subvention 2019	Association AMICALE CORPS SAPEURS POMPIERS	Association	1 080,00
6574	2017-029	subvention 2019	Association Ass Saint Léger de France	Autre personne de droit privé	100,00
6574	2017-028	subvention 2019	JSP Sauveterre (Jeunes Sapeurs Pompiers)	Association	300,00
6574	2017-031	subvention 2019	Association Ass Servir l'Abeille	Association	100,00
6574	2017-025	subvention 2019	Divers	Personne physique	520,00
6574	2017-024	subvention 2019	SI DU COLLEGE	Autre personne de droit privé	1 000,00
6574	2017-027	Tour des Ecoreuils 2019	Association VELO CLUB Bazas/Bernos Beaulac	Association	1 450,00
6574	2017-026	Subvention Prix Fouchy 2019	Association ASSO LUCIEN FOUCHY	Autre personne de droit privé	3 600,00
6574	2017-038	subvention 2019	Association AMICALE POMPIERS LANGON	Association	20,00
6574	2017-033	subvention 2019	FNATH (mutilés du travail)	Association	50,00
6574	2017-035	subvention 2019	Association JUDO CLUB SAUVETERRE	Association	2 000,00
6574	2017-034	subvention 2019	Association ADELFA	Association	200,00
6574	2017-012	subvention 2019	Association TENNIS DE TABLE SAUVETERROIS	Association	150,00
6574	2017-014	subvention 2019	Association Truite Sauveterrienne	Association	500,00
6574	2017-008	subvention 2019	Association Médailleurs Militaires	Association	30,00
6574	2017-009	subvention 2019	Association Ass Entre-Deux-Voies	Association	400,00
6574	2017-010	subvention 2019	Association ASS SPORTIVE SAUVETER FOOTBALL	Association	3 800,00
6574	2017-020	subvention 2019	Parallèles Attitudes Diffusion	Association	1 000,00
6574	2017-021	subvention 2019	Association ASS POUR L'ECOLE	Association	1 600,00
6574	2017-022	subvention 2019	Association PREVENTION ROUTIERE	Association	150,00
6574	2017-023	subvention 2019	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE SDG	Autre personne de droit privé	1 000,00
6574	2017-016	subvention 2019	Association Comité d'Animation Culturelles	Autre personne de droit privé	19 000,00
6574	2017-017	subvention 2019	MUSIQUES EN BASTIDE	Association	3 500,00
6574	2017-018	subvention 2019	Association LES AMIS DE LA BASTIDE	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	2017-019	subvention 2019	Comité Organisation Echange SOTTRUM	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	4,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint administratif principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	3,00	15,00	14,00	0,00	14,00
ATSEM Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique	C	7,00	1,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
technicien territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé des écoles mat principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	3,00	4,00	4,00	0,00	4,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	11,00	30,00	29,00	0,00	29,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
agent administratif		ADM		0,00	A	A contrat apprentissage
agent administratif	C	ADM		0,00	A remplacement	CDD
agent animation	C	SP		0,00	A	A service civique
agent technique	C	TECH		0,00	A	CDD
agent technique	C	TECH		0,00	A remplacement	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 04/04/2019

Présenté par Le Monsieur le Maire (1),
A Sauveterre-de-Guyenne, le 12/04/2019
Le Monsieur le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Sauveterre-de-Guyenne, le 12/04/2019
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2019, et de la publication le
A Sauveterre-de-Guyenne, le 24/04/2019

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.